

D.B.R.M. COURSES

Société à responsabilité limitée au capital social de 7 622,45 euros

Siège social : 118 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
352 135 255 RCS CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DE NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ

L'an deux mille vingt-six

Le 27 mai

A 10 heures

La Société **CORI**, Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) au capital social de 1 000 €, dont le siège social est sis à NOGENT-SUR-MARNE (94130) – 3 rue Pasteur, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 815 014 337, et représentée par Monsieur David Jacques PERARD, son Président.

Agissant en sa qualité de Président de la Société D.B.R.M. COURSES.

Décide, après la tenue, ce jour, de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant procédé à sa nomination, consécutivement à la transformation de la présente Société en une Société par actions simplifiée.

De nommer, conformément aux statuts de la Société, sous sa nouvelle forme juridique, en qualité de Directeur Général de la Société D.B.R.M. COURSES, pour une durée égale à la durée de la présente Société, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du Président :

- **Madame Carine DA CONCEICAO FERREIRA, épouse PERARD**, née le 7 septembre 1974 à SUCY-EN-BRIE (94370), domiciliée à LE PERREUX-SUR-MARNE (94170) – 173 B Avenue du Maréchal Joffre.

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Directeur Général assistera le Président dans ses fonctions.

En compensation de la responsabilité et de la charge attachées à leurs fonctions, le Directeur Général pourra percevoir une rémunération dont les modalités de fixation seront déterminées par une prochaine assemblée générale des Associés.

En contrepartie de l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général aura droit, outre sa rémunération, au remboursement de ses frais professionnels (frais de représentation et de déplacement), sur présentation de justificatifs.

Madame Carine DA CONCEICAO FERREIRA, épouse PERARD remercie le Président de la marque de confiance qu'elle veut bien lui accorder.

Madame Carine DA CONCEICAO FERREIRA, épouse PERARD déclare accepter les fonctions de Directeur Général qui lui sont confiées et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts de la Société D.B.R.M. COURSES pour leur exercice.

Madame Carine DA CONCEICAO FERREIRA, épouse PERARD déclare n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

✖

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et par le Directeur général.

✖

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Il est expressément convenu que, par dérogation aux règles de preuve édictées par le Code civil et plus particulièrement, par l'article 1375 dudit Code, l'établissement d'un original par Partie ne sera pas requis à titre de preuve des engagements pris par les Soussignés aux termes des présentes.

Les soussignés reconnaissent et acceptent que (i) le présent acte soit signé par voie de signature électronique via la plateforme UNIVERSIGN en application des articles 1367 et suivants du Code civil et (ii) que la transmission électronique du présent acte ainsi signé vaille preuve, entre les Soussignés, de l'existence, de l'origine, de la réception, de l'intégrité dudit acte.

Ainsi, les soussignés s'accordent pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur mention manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature par le service susmentionné.

En outre, les soussignés prennent acte de ce que le rédacteur du présent acte a pris toutes les diligences qu'il a estimées pertinentes aux fins de s'assurer de l'authentification de l'identité de chaque signataire et lui donnent quitus de ce chef.

✖

Signataires	Signatures
La Société CORI Présidente Représentée par Monsieur David PERARD	
Madame Carine DA CONCEICAO FERREIRA, épouse PERARD Directeur général	